



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SEANCE DU 27 JUIN 2007

BODEGAS 2007

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : **FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE**

Rapporteur : Monsieur Laurent PERIE, Adjoint au Maire, délégué à la Communication et à l'Animation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et suivants,

Vu le code de la Voirie Routière,

Vu le Code du Commerce, notamment l'article L.442-7,

Vu la demande conjointe et solidaire reçue en Mairie le 11 avril 2007 ayant pour objet l'organisation d'une soirée BODEGAS le 7 juillet 2007,

Considérant l'intérêt que représente cette manifestation pour l'animation du centre-ville,

Monsieur le Maire propose que la redevance pour l'occupation du domaine public soit fixée à l'€uro symbolique, pour l'ensemble des cafetiers ou restaurateurs participant à cette animation.

L'occupation du Domaine Public fera l'objet d'une autorisation spécifique délivrée dans le cadre des pouvoirs de police du Maire.

Vu l'avis favorable de la commission « Communication, Animation, Commerce, Artisanat » du 19 juin 2007,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se prononce *à l'unanimité* pour l'occupation du domaine public à l'€uro symbolique.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 27 juin 2007
Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.